

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 04 décembre 2024

DEL20241204_131

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre décembre, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des fêtes polyvalente à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le 28 novembre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S)

Conseillers en exercice : 32

Présents : 19

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN, Ludovic WISZNIIEWSKI ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE ;

PERS-JUSSY : Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Denise GERELLI-FORT, Virginie JACQUEMOUD, Sébastien JAVOGUES, André PUGIN, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE,

SCIENTRIER : Michel BRANTUS,

Pouvoir : 2

Absents excusés avec procuration : Stéphanie LE MOAL, Billy MARQUET,

Absents excusés : Anne-Marie LALLIARD, Nadège SAPORITO, Dominique BRAND, Patricia DÉAGE,

Absents : Laurent CHIORINO, David DE VITO, Valérie VACHOUX, Sophie BIOLLUZ, Didier EISACK, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI

Secrétaire de séance : Michel BRANTUS

DEL20241204_131 - Budget Principal 2024 – Décision Modificative (DM) n°2

Rapporteur : Madame Régine MAYORAZ, Vice-Présidente en charge des Ressources

VU l'article L1612-11 du CGCT ;

VU la délibération DEL20240214_003 du Conseil communautaire de la CCA&S en date du 14^{er} février 2024 portant DOB 2024 et son ROB annexé

VU la délibération 20240320_029 du Conseil communautaire de la CCA&S en date du 20 mars 2024 relative au Budget principal et portant approbation du Budget Primitif 2024 ;

VU la délibération 20240502_046 du Conseil communautaire de la CCA&S en date du 02 mai 2024 relative au Budget principal et portant Décision Modificative (DM) n°1 ;

CONSIDÉRANT que les décisions modificatives interviennent en cours d'année, après l'adoption du budget primitif, aux fins d'ajustement comptable et budgétaire ;

CONSIDÉRANT qu'elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes et modifient de ce fait les prévisions budgétaires initiales ;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles prévisions budgétaires doivent cependant respecter l'équilibre budgétaire ;

Madame la Vice-présidente aux ressources expose la nécessité de modifier certains crédits budgétaires afin de les faire correspondre à certaines imputations budgétaires. En effet afin de calculer les amortissements de fin d'année et verser la participation au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) CEINTURE VERTE DE HAUTE-SAVOIE ainsi que l'ajustement de la fraction TVA 2023 ;

Elle propose en conséquence au Conseil communautaire d'opérer les réajustements suivants :

- En section fonctionnement et investissement :

La DM n°2 telle que présentée ci-après est équilibrée en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Dépenses	Recettes
Chapitre 014 - Atténuations de produits Article 73952 "fraction comp, TFPB et taxe d'habitation sur les résid, princ"	22 000,00 €	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections Article 6811 "Dot, aux amort, des immobilisations incorporelles et corporelles d'immobilisations"	120 000,00 €	
Chapitre 011 - Charges à caractère général Article 611 "Prestations de services"	-92 000,00 €	
Article 60633 "Fourniture non stockées-Fourniture de voirie"	-50 000,00 €	
TOTAL	0 €	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Dépenses	Recettes
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections Article 28031: "Amort, Frais d'études"		3 000,00 €
Article 2804182: "Amort, Subv. org. publics divers - Bâtiments et installations"		5 000,00 €
Article 280421: "Amort, Subv. pers. droit privé - Biens mobiliers, matériel et étu"		6 000,00 €
Article 281318: "Amort, Constructions - Autres bâtiments publics"		10 000,00 €
Article 281351: "Amort, Inst. générales, agencem, aménagem des constructions"		12 000,00 €
Article 28138: "Amort, Autres constructions"		10 000,00 €
Article 28158: "Amort, autres installations, matériel et outillage techniques"		47 000,00 €
Article 28158: "Amort, Autres installations, matériel et outillage techniques"		12 000,00 €
Article 28181: "Amort, Installations générales, agencements et aménagements diver"		15 000,00 €
Chapitre 10 - Dotation, fonds divers et réserves Article 10222: "FCTVA"		-120 000,00 €
Chapitre 26 - Participations et créances rattachées à des participations Article 261: "Titres de participation"	1 000,00 €	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles Article 2128: "Autres agencements et aménagements"	-1 000,00 €	
TOTAL	0,00 €	0,00 €

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 présentée ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant légal pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Michel BRANTUS

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 12/12/2024
Publié, le 12/12/2024